

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**  
**Du 23 Août 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 du mois d'août 2023, à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Romain OPILLARD, 1<sup>er</sup> Adjoint, suite à la convocation en date du 17 août 2023.

**Étaient présents :** M Romain OPILLARD, Mme Sophie BAEZ, Mme Julie BOUTOULLE, Mme Laurence CLÉMENT-SALON, M Guillaume JOLLES.

**Était absent excusé :** M Christopher LATAPY qui a donné pouvoir à M Guillaume JOLLES

**ORDRE DU JOUR :**

**1-Election du secrétaire de séance,**

**2-Délibération 2023-029** Non-désignation d'un adjoint jusqu'aux élections partielles complémentaires

**3-Compte-rendu des réunions :**

**4- Questions et Informations diverses :**

**1. Election du Secrétaire de séance :**

Mm Julie BOUTOULLE est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**Vote :**

- Pour : 06/06
- Contre : 00/06
- Abstention : 00/06

**2. Délibération 2023-029**

Le 1<sup>er</sup> adjoint M OPILLARD Romain rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal ainsi la délibération 2023-29 est proposée.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.



Suite à la démission de Mme GRAY-LAGAHUZÈRE Sylvie du poste de 2<sup>ème</sup> adjoint, il vous est proposé de porter à 1 le nombre de poste d'adjoint.

**Vote :**

- Pour : 06/06
- Contre : 00/06
- Abstention : 00/06

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**3- Compte rendu des réunions :**

**4- Questions et Informations diverses :**

La séance est levée à 19h45

M. LE MAIRE  
Christopher LATAPY



LA SECRETAIRE DE SEANCE  
Julie BOUTOULLE